

PARLONS SOLVABILITÉ

Bulletin trimestriel sur les questions de solvabilité qui touchent les assureurs IARD au Canada

**PACICC**

Numéro 10 - Juin 2020

Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance habitation, automobile ou commerciale

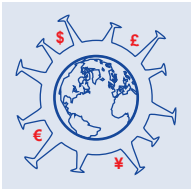


Priorités de la PACICC

Enjeu prioritaire de 2020

Élargissement du « coffre à outils » de la PACICC en matière de résolution

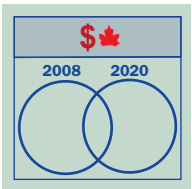
La PACICC pourrait réduire le risque systémique si elle mettait au point à l'intention des autorités de réglementation des options pour traiter avec les assureurs membres... Suite à la page 2



Nouveaux enjeux (Donald P. Callahan)

COVID-19 : Point de vue d'un observateur concernant l'impact de la pandémie sur la réassurance

La COVID-19 causera le plus important sinistre assuré de l'histoire, qu'on le chiffre en dollars, en livres, en euros, en yen, en yuan ou en toute autre monnaie. Suite à la page 5



Dur début d'une année difficile (Grant Kelly)

Tous les Canadiens se souviendront longtemps de ce premier trimestre de 2020 qui leur a amené tant de nouveaux soucis. On a déjà pratiquement oublié cependant qu'une guerre de prix entre l'Arabie saoudite et la Russie a entraîné la chute du prix du pétrole au début du mois de mars, et que, à la fin du mois, l'indice TSX avait perdu 29,5 %. Suite à la page 7

PACICC

Forum des gestionnaires de risques

Forum des gestionnaires de risques (Ian Campbell)

Prochaines rencontres et prochains webinaires des gestionnaires de risques

Prochaine rencontre du Forum – Jeudi 17 septembre

Les conférenciers seront annoncés sous peu. Voici la liste des sujets qui sont au programme : réglementation gouvernementale, recours collectifs... Suite à la page 9



Du bureau du président (Alister Campbell)

Qu'est-ce qui pourrait mal tourner?

À la source du processus de réflexion de tout assureur se trouve la question cruciale : « Qu'est-ce qui pourrait mal tourner? » Cette question n'est pas posée dans le but de rendre une décision négative. Au contraire... Suite à la page 10

Événements au sein de l'industrie (à confirmer)

17 septembre

Rencontre du Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

20-23 septembre

Conférence annuelle de l'Association canadienne des comptables d'assurance (CIAA)

4-7 octobre

RIMS Canada Conference

19-20 octobre

Canadian Insurance Financial Forum (conférence financière sur l'assurance au Canada)

21 octobre

Webinaire de la PACICC sur les risques émergents - La réglementation gouvernementale

9-10 novembre

InsureTech North

Enjeux prioritaires : 2020 à 2022

Enjeu prioritaire de 2019

Réévaluation des couvertures et des plafonds d'indemnisation

Lors de sa réunion d'avril 2020, le conseil d'administration de la PACICC a donné son autorisation finale aux propositions visant l'augmentation des plafonds d'indemnisation de la PACICC et a haussé le montant de primes impayées qui sera remboursé aux titulaires de police. Les augmentations s'établissent comme suit :

- le plafond d'indemnisation en assurance des biens des particuliers est passé à 500 000 \$ par police;
- le plafond d'indemnisation pour tous les autres types de polices couvertes est passé à 400 000 \$ par police;
- le montant maximal de la remise sur les primes non acquises est passé à un maximum de 70 % de 2 500 \$ (montant maximal = 1 750 \$).

Le conseil a également chargé le personnel de la PACICC de revoir ces plafonds dans trois ans (en 2023), et au moins tous les cinq ans par la suite.

Trois points de la résolution du conseil adoptée en novembre dernier demeurent en suspens :

- Le conseil d'administration de la PACICC a demandé au à la direction de présenter une politique documentée visant le traitement des demandes d'indemnité pour difficultés exceptionnelles, d'ici le mois de novembre 2020.
- La PACICC a fait une demande de propositions et sollicité plusieurs courtiers pour un avis en matière de réassurance. Elle a retenu les services de la société Guy Carpenter pour agir comme son courtier en réassurance.
- La PACICC a préparé un document d'information pour le Bureau d'assurance du Canada (BAC) pour appuyer les efforts que ce dernier déploie afin d'encourager les décideurs politiques des provinces à transférer le paiement des indemnités en cas d'accident d'automobile aux fonds ou programmes provinciaux d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'île du Prince-Édouard ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, en conformité avec l'approche précédemment adoptée en Ontario.

Enjeu « prioritaire permanent »

Réduction du risque systémique lié à un séisme

En dépit des efforts soutenus déployés par la PACICC et par le BAC depuis quelques années, nous n'avons pas encore résolu de manière satisfaisante le plus grand risque qui pèse sur la Société et sur l'industrie canadienne des assurances IARD : une « réaction en chaîne systémique » à la suite d'un séisme de grande envergure. Le conseil d'administration de la PACICC se penchera sur un plan d'action détaillé pour guider le personnel de la Société dans son travail sur cette question. Le plan sera revu chaque année jusqu'à ce qu'un mécanisme de filet de sécurité fédéral soit mis en place. Ce plan repose sur les deux piliers suivants :

1. obtenir un consensus national à propos d'un mécanisme gouvernemental visant à protéger les consommateurs en cas de faillites au sein de l'industrie par suite d'un séisme majeur;
2. examiner des changements incrémentiels à apporter au modèle de la PACICC pour atténuer ce risque de contagion systémique.

En 2020, la PACICC travaillera à :

- aider le BAC à élaborer à l'intention de Finances Canada une proposition qui fasse consensus dans l'industrie;
- déterminer quelles modifications pourraient être apportées au modèle de gouvernance de la PACICC pour rendre la proposition plus acceptable aux yeux du gouvernement;
- faire reconnaître officiellement la PACICC comme association d'indemnisation au titre de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada;
- constituer un groupe de travail de l'industrie pour examiner si le mécanisme de cotisation actuel doit être modifié en vue de réduire son incidence défavorable sur les membres;
- revoir la taille appropriée du fonds d'indemnisation de la PACICC pour réduire l'impact des cotisations post-événement;
- créer de la documentation à l'appui du travail que fait le BAC pour modifier le traitement des demandes d'indemnité en cas d'accident automobile en Alberta et dans le Canada atlantique – dans le but de l'aligner sur le modèle ontarien;
- élargir le coffre à outils de la PACICC pour ajouter des options de rechange à la liquidation.

Enjeu prioritaire de 2020

Élargissement du « coffre à outils » de la PACICC en matière de résolution

La PACICC pourrait réduire le risque systémique si elle mettait au point à l'intention des autorités de réglementation des options pour traiter avec les assureurs membres en difficulté qui viendraient s'ajouter au lourd processus judiciaire de liquidation défini dans la *Loi sur les liquidations et les restructurations*. Au moment de sa création, la PACICC s'est vu conférer nombre des pouvoirs d'une « autorité de résolution ». Elle a toutefois rarement eu l'occasion de s'en servir. À l'évidence, l'évolution de la situation accroît la probabilité qu'elle soit appelée à exercer ces pouvoirs. Il serait cependant nettement préférable que la PACICC ait auparavant établi, en collaboration avec ses assureurs membres et les organismes de réglementation, les critères que son conseil d'administration utiliserait pour déterminer s'il y a lieu d'intervenir et de quelle façon. Il serait en outre judicieux qu'avant d'être appelée à se servir de ces outils, la Société acquière une meilleure compréhension de leur application.

À sa réunion d'avril 2020, le conseil d'administration a approuvé un projet de protocole de résolution. Celui-ci décrit les conditions à remplir avant que la PACICC envisage d'intervenir pour aider des titulaires de police, dans le cas où un assureur membre se trouverait en difficulté financière mais n'aurait pas encore été acculé à la liquidation par un organisme de réglementation. Le personnel de la PACICC a été invité à obtenir du feedback sur le protocole de résolution ci-après.

- 1. Un redressement est peu probable**
 - Tel que l'a formulé l'AICA : l'assureur ne peut raisonnablement espérer de retour à la viabilité.
- 2. Les conditions du marché sont « anormales »**
 - Les méthodes habituellement utilisées pour appuyer une sortie ordonnée du marché (comme la liquidation volontaire des sinistres) ne sont pas applicables ou sont autrement indisponibles.
- 3. L'entreprise doit sortir du marché**
 - À la fin de l'activité de résolution, l'entreprise serait fermée.
- 4. La solution doit être moins coûteuse que la liquidation**
 - Les solutions de rechange envisagées par la PACICC doivent coûter moins cher que la liquidation de l'assureur insolvable.
- 5. Les actionnaires de l'assureur en difficulté ne seront aucunement avantagés**
 - La priorité est accordée à la protection des titulaires de police. Les fonds de l'industrie ne doivent pas être versés aux actionnaires de l'assureur insolvable.
- 6. La gouvernance de l'assureur sera modifiée**
 - Le conseil d'administration et la haute direction sont remplacés ou le pouvoir de gouvernance est transféré de manière que la PACICC ait confiance en la surveillance exercée.
- 7. On dispose d'un préavis**
 - La PACICC doit disposer de suffisamment de temps pour prendre des mesures significatives.
- 8. La réputation peut être compromise**
 - L'insolvabilité d'un membre peut compromettre la confiance en l'industrie des assurances IARD.

En raison de la pandémie de COVID-19, la PACICC ne pourra consulter comme prévu les assureurs membres en personne par le biais d'ateliers et de présentations de groupe. Aucune modification ne sera apportée par le conseil d'administration sans avoir reçu le feedback des assureurs membres et des organismes de réglementation.

Enjeu prioritaire de 2021

Planification d'urgence et exercices de simulation

La PACICC s'efforce constamment d'améliorer ses capacités d'intervention en cas d'insolvabilité. En 2019, nous avons mis l'accent sur la mise à niveau de nos capacités d'intervention sur Internet et dans les médias sociaux. Nous avons aussi commencé à élaborer un plan d'urgence détaillé et plus actuel en cas d'insolvabilité, que nous avons assorti d'un plan de communication, y compris du matériel de communication prêt à l'emploi et une infrastructure de secours. Outre les tests en situations réelles, la meilleure méthode pour mettre à l'essai les plans d'urgence consiste à effectuer des exercices de simulation « sur table ». L'AMF a accepté de mener une simulation avec la PACICC en 2021.

Enjeu prioritaire de 2022

Évaluation stratégique de la marque PACICC (en interne et en externe)

Un élément crucial de la mission en trois volets de la PACICC consiste à « maintenir la grande confiance que les consommateurs ont envers l'industrie des assurances IARD ». Cette obligation rejoint les objectifs de toutes les autres entités de protection des consommateurs de services financiers au Canada. Un grand nombre de ces entités se sont dotées d'une stratégie de promotion de leur marque auprès des consommateurs. Cette stratégie s'inscrit dans leurs efforts pour maintenir et accroître la confiance des consommateurs dans leur secteur des services financiers. En 2022, la PACICC examinera la pertinence d'un élargissement du rayonnement de sa marque et la forme que cela pourrait prendre en s'inspirant des pratiques exemplaires canadiennes et internationales. Il existe également au sein même de l'industrie des possibilités de faire mieux connaître la PACICC auprès des parties prenantes, en particulier compte tenu de l'absence d'insolvabilité récente. Les courtiers et les agents pourraient constituer un important public cible dans nos efforts pour promouvoir notre marque et accroître notre notoriété. L'évaluation stratégique proposée examinerait les moyens que la PACICC pourrait prendre pour faire mieux comprendre aux membres de l'industrie le rôle essentiel que la Société joue dans l'équation de la confiance des consommateurs.

Nouveaux enjeux

COVID-19 : Point de vue d'un observateur concernant l'impact de la pandémie sur la réassurance – par Donald P. Callahan



La COVID-19 causera le plus important sinistre assuré de l'histoire, qu'on le chiffre en dollars, en livres, en euros, en yen, en yuan ou en toute autre monnaie.

Je commence cet article par cette phrase pour frapper l'esprit, mais aussi pour montrer qu'il s'agit du premier sinistre mondial, toutes monnaies confondues, celui-ci touchant tous les pays de la planète. Nous n'avons jamais connu de sinistre universel ni même jamais prévu, je crois, qu'un tel événement puisse survenir.

On a produit des écrits théoriques – et de remarquables œuvres de fiction – sur le sujet des pandémies, et, bien sûr, les réassureurs ont mis au point des modèles pour quantifier ce type de risque et en définir les paramètres. Mais nous n'avons jamais vraiment imaginé une épidémie qui s'étendrait au monde entier, ni d'ailleurs un sinistre assuré qui atteindrait au bas mot 50 milliards de dollars (et peut-être même jusqu'à 100 milliards), cela, sans qu'il n'y ait aucun dommage matériel causé à des biens. Sans compter que l'érosion des placements de l'industrie, dont l'ampleur est similaire, vient envenimer davantage la situation. La corrélation directe entre le risque d'assurance et le risque de placement est, elle aussi, sans précédent.

Plus tragique encore, qui aurait imaginé une pandémie qui, à mi-cycle, atteindrait 5 millions de personnes et ferait quatre cent mille victimes?

Les estimations préliminaires des sinistres de réassurance manquent de cohérence et d'uniformité et sont surprenantes.

Implantée dans le marché depuis plus de trois siècles, la Lloyd's affirme que la COVID-19 a causé le plus important sinistre attribuable à un seul événement qu'elle ait connu et évalue actuellement celui-ci à 4 milliards de dollars. Munich Re, selon ses premières estimations, chiffre les pertes à 1 milliard de dollars. SCOR, par contre, a déclaré le 30 avril que son exposition était négligeable à l'égard de plusieurs branches d'activité touchées par la COVID-19. Les branches qui semblent les plus durement frappées sont l'annulation d'événements, les mesures d'urgence et l'assurance hypothécaire.

La COVID-19 a aussi fait échouer le projet d'acquisition de Partner Re, propriété d'Exor, par Covea pour 9 milliards de dollars. Everest Re Group a affiché une charge de 150 millions de dollars pour les pertes liées à la pandémie. Swiss Re a initialement déclaré une charge estimative de 500 millions de dollars ainsi qu'une perte de placement de 300 millions de dollars.

Les pertes liées à la COVID-19 et les placements en baisse ne sont pas les seuls facteurs qui ont joué dans le domaine de la réassurance. Le marché des ILS (titres assurantiels) trébuche, en proie à son propre nouveau problème de « capital captif » qui prive les acteurs du marché de leur capacité de réinvestir le capital immobilisé dans les provisions liées à la COVID-19. De plus, les coûts de rétrocession (réassurance des réassureurs) augmentent rapidement, de telle sorte que les réassureurs qui font état cette année de pertes nettes modérées liées à la COVID-19 souffriront l'an prochain de la hausse des primes de rétrocession.

Il ne fait aucun doute que le marché de la réassurance est très atteint, mais l'est-il fatalement? Selon les estimations et les catégories de capital prises en compte, le capital du marché de la réassurance totalise entre 500 et 700 milliards de dollars et a connu une croissance de plus de 50 % au cours de la dernière décennie.

Dans un commentaire daté du 18 mai dernier, S&P Global Rating évoque une perte de réassurance de 30 milliards de dollars (en gardant à l'esprit que les assureurs sont sur la première ligne de feu et choisissent d'assumer une part importante de chaque catastrophe). Même si nous portons à 50 milliards l'estimation de S&P liée à la COVID-19, le marché de la réassurance semble tout à fait capable de faire face. Certes, cela va au-delà de la perte de bénéfice, mais le marché est durable et le capital reste abondant.

La COVID-19 causera le plus important sinistre assuré de l'histoire, qu'on le chiffre en dollars, en livres, en euros, en yen, en yuan ou en toute autre monnaie.



Avec les pertes viennent les vecteurs orientés vers le nord en ce qui concerne les prix et les conditions. Les renouvellements du 1^{er} mai ont donné un avant-goût de ce à quoi nous nous attendons. Ces contrats ont été négociés à la mi-avril et plusieurs ont été soumis à de fortes pressions, les réassureurs tentant d'évaluer les implications de la COVID-19 en matière de coûts, la validité des réclamations pour pertes d'exploitation et l'éventualité de mesures législatives rétroactives, et ne s'entendant pas sur la manière d'exclure les sinistres liés aux pandémies futures.

Les renouvellements du 1^{er} juillet sont proches. C'est une date de renouvellement importante dans plusieurs marchés. Au Canada, il n'y en a que quelques-uns, mais ils pourraient présager ce qui se passera le 1^{er} janvier. Je pense que le marché arrivera à une entente sur les exclusions liées aux pandémies et qu'on dotera les contrats les plus risqués d'une clause très semblable à la clause d'exclusion des maladies transmissibles de la London Market Association (LMA) 5394, que l'on considère comme étant absolue.

Les taux vont monter d'un exercice à l'autre, le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier. L'importance de la hausse dépendra des résultats à l'échelle locale, mais aussi de l'incidence des autres catastrophes naturelles (particulièrement des ouragans aux États-Unis), de la mesure dans laquelle les primes de base ont diminué, de la progression et du recul de la COVID-19, d'une seconde vague, de l'efficacité d'un vaccin potentiel, des inquiétudes autour d'une COVID-21, et de toutes les ramifications économiques connexes.

Ce ne sera pas une année facile pour les observateurs...

Dur début d'une année difficile – par Grant Kelly



Tous les Canadiens se souviendront longtemps de ce premier trimestre de 2020 qui leur a amené tant de nouveaux soucis. On a déjà pratiquement oublié cependant qu'une guerre de prix entre l'Arabie saoudite et la Russie a entraîné la chute du prix du pétrole au début du mois de mars, et que, à la fin du mois, l'indice TSX avait perdu 29,5 %. Ces événements économiques défavorables se sont produits avant que l'on comprenne toute la portée de la COVID-19 et que les Canadiens apprennent les termes « distanciation sociale » et « aplatir la courbe ».

Les assureurs IARD du pays n'ont pas été épargnés dans cette période stressante. Au premier trimestre de 2020, 74 des 178 assureurs membres de la PACICC ont déclaré des pertes. En fait, le nombre des assureurs IARD ayant déclaré des pertes au premier trimestre est plus élevé que pendant la crise financière de 2008. Pour mettre ce chiffre en perspective, notons qu'il s'agit du plus grand nombre d'assureurs dans cette situation depuis le début des années 2000 (période au cours de laquelle les assureurs ont déclaré les plus importantes pertes de l'histoire de l'industrie). Il convient de rappeler que les mauvais résultats financiers du début du millénaire ont été suivis d'une inflation dans les deux chiffres et de problèmes de disponibilité considérables pour certains consommateurs et entreprises. Les gouvernements se sont sentis forcés d'imposer de nouvelles règles aux assureurs. Nous ne savons pas encore comment les choses évolueront pendant le reste de l'année. Disons simplement que le début de l'année a été très dur pour les assureurs IARD au Canada.

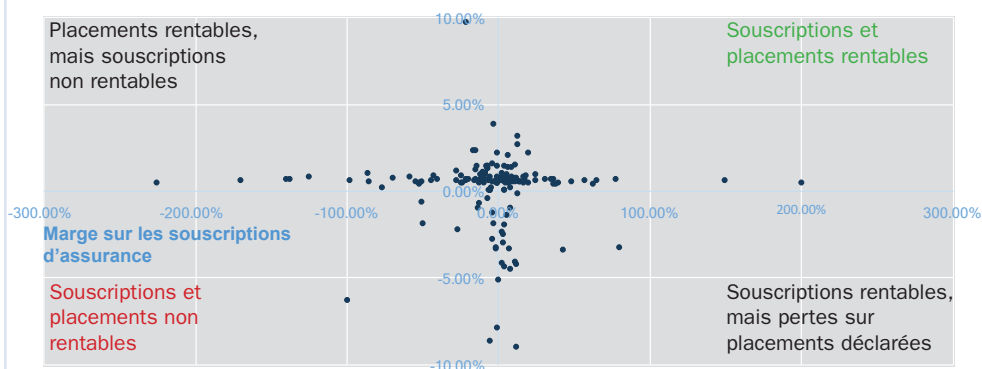
Il y a toutefois lieu de croire que l'histoire ne se répétera pas. La PACICC a examiné les sources de bénéfice (ou de perte) des assureurs pour le premier trimestre de 2020. En général, les assureurs ont deux sources de revenus : les souscriptions d'assurance (les ventes) et les placements. Chaque assureur a sa propre propension au risque, mais tous exercent des activités de mesure et de gestion des risques. L'un des objectifs clés de ces activités centrées sur les risques est de se préparer à faire face aux risques « inconnus » (comme ceux survenus au premier trimestre), sans sacrifier la solvabilité de la compagnie. Il importe donc de souligner que 59 membres de la PACICC ont déclaré des profits, tant pour les activités de souscription que de placement, malgré les défis affrontés en début d'année et qu'ils sont bien placés pour gérer les risques liés à l'incertitude économique causée par la COVID-19. Ajoutons que 69 autres assureurs membres ont indiqué que des profits au titre de leurs placements avaient compensé leurs mauvais résultats de souscription. Plus de la moitié des assureurs membres ont déclaré des revenus positifs de placement, malgré un recul considérable du marché boursier – surtout parce que la majorité des assureurs au Canada ont commencé l'année 2020 sans détenir aucune action dans leur portefeuille de placements.

Bien entendu, certains assureurs membres de la PACICC détenaient des actions et ont souffert du repli du marché boursier. Parmi eux, 19 ont indiqué que des revenus de souscription positifs avaient contrebalancé leurs pertes sur placements. Il ne reste donc que 19 assureurs membres ayant déclaré des pertes, tant pour leurs activités de souscription que de placement. De ce fait, le risque d'insolvabilité est plus élevé pour ce groupe de membres.

Il est clair que la crise de la COVID-19 a eu un effet négatif sur les bénéfices des assureurs au cours du premier trimestre de 2020. Heureusement, la solvabilité générale des assureurs IARD de notre pays reste vigoureuse. Les assureurs membres de la PACICC étaient bien capitalisés lorsque la crise est survenue et semblent en bonne position pour remplir leurs engagements envers les titulaires de police. À moyen et à long terme, cependant, notre industrie ne pourra que refléter la croissance et la prospérité du pays. Elle souffrira dans la mesure où souffrira l'économie canadienne. Raison de plus pour les gouvernements, l'industrie et les citoyens de lutter contre ce virus et de faire tout ce qu'ils peuvent pour que notre nation retrouve la santé le plus rapidement possible.

Sources de rentabilité des assureurs

Rendement du capital investi, T1



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Analyse de la solvabilité

– par Grant Kelly

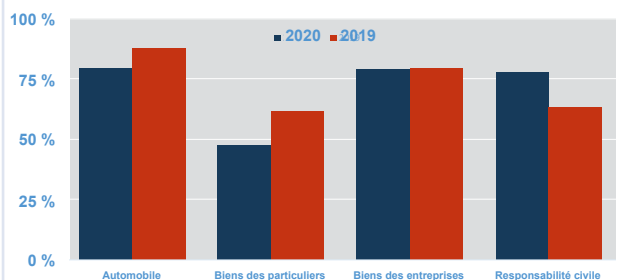
Les assureurs IARD du Canada ont vu leur résultat net baisser de 30,7 pour cent au premier trimestre de 2020, par rapport à l'année précédente. Par suite du recul de 30 pour cent des marchés boursiers, les revenus nets de placements de l'industrie dans son ensemble ont rétréci de 1,2 milliard de dollars comparativement à la même période l'an dernier. Heureusement, l'amélioration des résultats liés à l'assurance a atténué l'impact des pertes de placement pour bon nombre d'assureurs.

L'amélioration des chiffres de l'assurance au premier trimestre est attribuable à l'assurance des particuliers (automobile et biens). Les deux premières semaines du confinement imposé pour lutter contre la COVID-19 au Canada ont été prises en compte dans le calcul de ces résultats. À l'échelle nationale, le ratio sinistres-primés en assurance automobile, qui était de 87,7 pour cent au premier trimestre de 2019, a baissé à 79,7 pour cent au premier trimestre de 2020. Le ratio sinistres-primés en assurance des biens des particuliers a connu une amélioration similaire, reculant de 61,7 pour cent en 2019 à 47,6 en 2020.

Bien que la plupart des polices d'assurance commerciale excluent clairement les pandémies, certaines polices sur mesure comportaient cette couverture. On peut constater les premiers effets défavorables de la COVID-19 sur les ratios sinistres-primés en assurance responsabilité civile, les assureurs ayant tenté de quantifier leurs pertes prévues. Le ratio sinistres-primés en assurance responsabilité civile générale (RCG) est passé de 65,2 pour cent au premier trimestre de 2019 à 78,3 pour cent au premier trimestre de 2020. Le ratio sinistres-primés s'est également détérioré dans les catégories Administrateurs et dirigeants, Assurance complémentaire et Pollution.

Ratios sinistres-primés

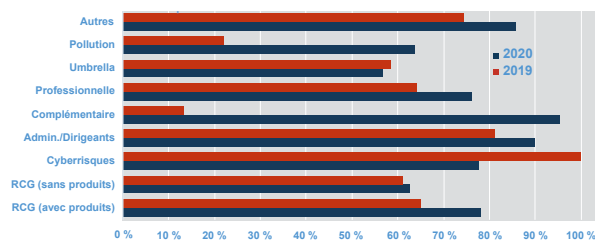
Sinistres nets sur primes nettes acquises



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Ratios sinistres-primés en assurance responsabilité civile

Sinistres nets sur primes nettes acquises



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Quelques ratios indicateurs de solvabilité

(en millions de dollars)	T1 2020	T1 2019
Capitaux propres moyens	46 215 \$	45 144 \$
Rendement des capitaux propres (RCP)	1,3 %	2,0 %
Rendement du capital investi (RCI)	-0,2 %	4,8 %
RCP global	-9,7 %	11,7 %
RCI global	-5,5 %	9,5 %
Ratio TCM (capital disponible-capital requis)	231,3 %	240,8 %
TSAS (actif net-capital requis)	359,5 %	386,0 %

Résultats du premier trimestre de 2020

(en millions de dollars)	T1 2020	T1 2019	variation en pourcentage
Primes directes souscrites	13 280 \$	11 779 \$	12,7 %
Primes nettes acquises	12 708 \$	10 057 \$	24,2 %
Sinistres encourus nets	9 020 \$	7 263 \$	24,2 %
Charges d'exploitation	3 863 \$	3 644 \$	6,0 %
Produit de souscription	-113 \$	-789 \$	-85,7 %
Revenus nets de placements	-60 \$	1 124 \$	-105,3 %
Résultat net	156 \$	225 \$	-30,7 %
Ratio combiné	101,4 %	108,4 %	
Ratio sinistres-primés net	71,0 %	72,2 %	

Source : MSA Research au 3 juin 2020

Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

Rencontres et webinaires à venir – par Ian Campbell



Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la PACICC et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie; et
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Rencontres du Forum des gestionnaires de risques

Trois rencontres d'une demi-journée chacune ont lieu chaque année au centre-ville de Toronto. Un buffet est servi à titre gracieux à midi, suivi de la rencontre de 13 h à 16 h. Au début de chaque rencontre, un conférencier traite d'un sujet d'actualité qui touche l'industrie de l'assurance. Un panel tournant composé de parties prenantes discute ensuite d'enjeux actuels dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise (GRE). La discussion et les interactions sont franches et collégiales. Les représentants des organismes de réglementation ne peuvent participer qu'en tant que conférenciers. Les médias ne sont pas autorisés à assister aux rencontres.

N.B. En raison de la pandémie, notre réunion du forum à venir se tiendra en ligne

Prochaine rencontre du Forum – Jeudi 17 septembre

Lieu : Au moment de rédiger le bulletin, nous envisageons de tenir la prochaine réunion du Forum en ligne par vidéoconférence, comme nous l'avons fait pour la rencontre du 1^{er} avril. Cette mesure est prise en raison de la COVID-19. Nous confirmerons la formule choisie pour cette rencontre lorsque nous approcherons de la date du Forum.

Conférenciers : Nous travaillons actuellement à confirmer la présence des conférenciers. Ils seront annoncés sous peu. Voici la liste des sujets qui sont au programme :

- *Réglementation gouvernementale*
- *Recours collectifs et leur financement*
- *Cybersécurité – Leçons de première ligne*

Webinaires sur les risques émergents

Trois webinaires sur les risques émergents ont lieu chaque année. Ils réunissent des membres du Forum de tout le Canada dans le cadre d'une discussion en profondeur sur des aspects techniques d'un enjeu précis de la GRE. Les questions sont soumises à l'avance pour orienter la discussion. Tous les webinaires passés sont accessibles sur le site Web de la PACICC (www.pacicc.ca).

Prochain webinaire sur les risques émergents — Mercredi 21 octobre

Conférencier : Représentant d'un organisme de réglementation - à confirmer

Sujet : *La réglementation gouvernementale*

Pour obtenir des renseignements sur l'inscription aux activités (préinscription obligatoire) ou pour recevoir les avis envoyés aux membres du Forum, veuillez vous adresser à Ian Campbell, vice-président aux opérations à la PACICC, à icampbell@pacicc.ca ou au 416-364-8677, poste 3224.

Du bureau du président

Qu'est-ce qui pourrait mal tourner? – par Alister Campbell



À la source du processus de réflexion de tout assureur se trouve la question cruciale : « Qu'est-ce qui pourrait mal tourner? » Cette question n'est pas posée dans le but de rendre une décision négative. Au contraire, elle est fondamentale pour prendre une décision favorable vraiment éclairée – comportant les modalités, les conditions et le prix de transfert du risque appropriés. De toute évidence, comme ils sont formés à voir le « verre à moitié vide » lorsque les autres veulent à tout prix voir le « verre à moitié plein », les professionnels du risque peuvent être perçus à tort comme vivant dans un monde plus pessimiste que les autres, particulièrement lorsque les plus « pessimistes » deviennent chefs de la gestion des risques (ou chefs de la direction de fonds d'indemnisation en cas d'insolvabilité de l'industrie).

Une saine gestion des risques exige la mise à jour périodique des plans de continuité des activités et de reprise après sinistre. Il ne fait aucun doute qu'au cours des cinq dernières années, les chefs de la gestion des risques au Canada ont dû insister pour que leurs collègues surchargés de travail trouvent le temps de se concentrer sur cette tâche essentielle mais « non prioritaire ». Je crois toutefois que toute notre industrie en est extrêmement reconnaissante aujourd'hui. Au milieu des défis exceptionnels liés aux mesures et aux règles de confinement, notre industrie s'est comportée au-delà des attentes et a maintenu les niveaux de service à la clientèle et aux courtiers tout en assurant la bonne performance de la gestion financière, de l'administration des polices et des activités d'indemnisation. Nous pouvons tous en être très fiers.

Du point de vue de la PACICC, nous avons l'obligation de continuer de poser cette question essentielle de l'assureur, au sujet de la santé de notre industrie et de chacun de nos assureurs membres. Nous communiquons régulièrement avec le BSIF, Finances Canada, l'AMF et d'autres organismes provinciaux de réglementation pour nous assurer d'être sur la même longueur d'onde quant à la compréhension des impacts de cette période d'incertitude sans pareil qui pourraient menacer les assureurs.

La première source de difficulté potentielle pour les assureurs réside de toute évidence dans les pertes extraordinaires ayant résulté des importantes perturbations des marchés des actions et des obligations, à mesure que la COVID-19 faisait reculer la valeur des titres boursiers et provoquait la déformation imprévue des courbes de rendement. Ainsi que notre économiste en chef, Grant Kelly, l'écrivait dans la dernière édition de notre bulletin *Parlons solvabilité*, l'industrie canadienne a amorcé cette période en étant bien capitalisée et avait placé ses actifs en faisant preuve de prudence. En fait, 50 pour cent des membres de la PACICC ne détenaient aucune action dans leur portefeuille de placements. En conséquence, bien que nous devions consulter davantage de rapports financiers pour le confirmer, il semble très peu probable que les mauvais résultats attribuables à la COVID-19 en matière de placements représentent une menace pour les assureurs de notre pays.

Les pertes techniques résultant du respect des engagements liés aux contrats souscrits constituent la deuxième source de difficulté potentielle. On peut s'attendre en effet à ce que les assureurs membres de la PACICC qui sont très actifs dans les branches de l'assurance-voyage, de l'assurance annulation d'événements ou de l'assurance crédit commercial soient aux prises avec des pertes plus élevées que la normale. Malgré tout, ces pertes devraient se situer dans les limites du cadre de gestion prudente de l'assureur qui s'est posé la question « Qu'est-ce qui pourrait mal tourner? ». Tout assureur ayant des activités dans ces créneaux devrait en effet s'être pourvu de la réassurance nécessaire. Néanmoins, certains segments sont susceptibles de faire face à des pertes considérables – je pense aux polices d'assurance responsabilité civile des propriétaires d'établissements privés de soins de longue durée. Les pertes liées aux recours collectifs possibles dans les domaines de ce type pourraient être à plus long terme, cependant, et permettre la constitution du capital suffisant.

Du point de vue de la PACICC, nous avons l'obligation de continuer de poser cette question essentielle de l'assureur, au sujet de la santé de notre industrie et de chacun de nos assureurs membres.



À courte échéance, c'est la troisième source de difficulté qui nous préoccupe le plus. Il s'agit du risque de pertes inattendues résultant d'expositions qu'on n'avait pas pleinement comprises, voire prévues. À cet égard, tous les observateurs s'intéressent principalement à l'assurance pertes d'exploitation. L'assurance contre les pandémies était offerte sur le marché, mais peu s'en sont prévalus. L'assurance contre la carence de fournisseurs était offerte également (souvent dans le cadre d'une couverture plus large de type chaîne logistique/d'approvisionnement), mais seule une poignée de plus gros clients l'ont souscrite. Les polices standard des entreprises comportent normalement des exclusions explicites (ultérieures au SRAS) ou misent sur des exigences claires quant aux dommages matériels causés aux biens. De ce fait, les pertes d'exploitation liées au confinement ne sont en général réellement « pas couvertes ». Il existe toutefois des cas où les libellés font état de dispositions plus généreuses. En outre, il y aura probablement des cas où les formulations adoptées par un assureur se révéleront accidentellement plus prodigues que prévu. Si ce risque imprévu (et non tarifé) ouvre la porte à des pertes importantes pour certains assureurs, il pourrait mettre à l'épreuve de manière fortuite les traités de réassurance de catastrophe dont la portée a été limitée à la protection contre les catastrophes naturelles exclusivement plutôt que tous les risques catastrophiques.

Une dernière source de difficulté exigera un suivi à moyen terme. Il s'agit de la possibilité que les assureurs qui établissent leurs polices de bonne foi se voient imposer, par le biais de mesures réglementaires, judiciaires ou législatives, d'offrir des couvertures plus étendues que prévu. Les événements de cette pandémie ont exercé de fortes pressions sur l'économie et sur notre société; celles-ci peuvent avoir un impact considérable sur la politique et produire des résultats négatifs en matière de politiques publiques. Par exemple, dans diverses législatures des

États-Unis, on a vu déposer des mesures législatives inquiétantes, dont les conséquences pourraient être néfastes pour l'industrie de l'assurance. Cette dernière a recours à la réassurance pour couvrir des risques éventuels qu'elle envisage d'assurer et elle constitue des provisions plus grandes que les sinistres prévus. Aucune industrie ne peut résister à un mandat prescrit par la loi qui l'oblige à couvrir de manière rétroactive des risques qu'elle n'a pas couverts, ni prévu de couvrir, et à l'égard desquels elle n'a pas exigé de primes, ni souscrit de réassurance. Les mauvaises politiques publiques ont tendance à se propager au-delà des territoires et des frontières, mais je fais confiance aux solides institutions publiques qui se sont si bien comportées au cours de cette crise au Canada et à notre longue tradition de common law qui ne voit pas d'un bon œil les lois à caractère rétroactif. Dans les semaines et les mois à venir, cette source de difficulté potentielle pour les assureurs comptera certainement parmi les grandes préoccupations de la PACICC, en sa qualité d'observateur ayant l'habitude de se demander « Qu'est-ce qui pourrait mal tourner? ».

Prenez soin de vous!

Alister Campbell est président et chef de la direction à la PACICC.

Denika Hall
Rédactrice en chef et graphisme

PARLONS SOLVABILITÉ
PACICC
20, rue Richmond Est, bureau 210
Toronto (Ontario) Canada M5C 2R9

Site Web : www.pacicc.ca
Tél : 416-364-8677
Pour vous désabonner ou pour obtenir de l'information
Courriel : dhall@pacicc.ca